

Interview du président de l'Amicale des Anciens Bénéficiaires de Bourses Japonaises (2A2BJ)

Qu'est-ce que 2A2BJ?

L'Amicale des Anciens Bénéficiaires de Bourses Japonaises (2A2BJ) est une association créée en 2013 par les cadres de différents secteurs de l'administration béninoise qui, au cours de leur carrière, ont eu l'opportunité de bénéficier d'une bourse de stage de formation pour aller étudier au Japon.

Depuis sa création, elle continue son petit bonhomme de chemin et connaît 154 membres à ce jour.



<Membres de 2A2BJ>

Dans quels domaines vos membres ont étudié au Japon ?

Etant donné que 2A2BJ est une association qui regroupe les cadres de tous les secteurs de l'administration béninoise, il va de soi que les stages reçus aient d'impacts sur chacun desdits secteurs. Les stagiaires, membres de l'amicale, ont bénéficié de formations à durée variable, par exemple dans les domaines ci-après : **Education – Santé – Agriculture – Pêche – Eau – Energie – Diplomatie – Administration générale Etc.** En d'autres termes, presque toutes les branches de l'administration sont impactées par ces bourses de stages. Les thématiques abordées lors des stages sont d'ordre technique et très diversifiées ; leurs choix relèvent de l'initiative des administrations d'origine ou parfois des stagiaires eux-mêmes.



<Photo de famille après une formation organisée par 2A2BJ>

Quelles activités initiez-vous pour valoriser vos acquis du Japon ?

Les activités que 2A2BJ initie pour valoriser et pérenniser les acquis capitalisés au Japon sont de plusieurs ordres. Elles se résument pour le moment en :

(1) Des formations de renforcement de capacités dans différents secteurs

Dans ce cadre, plusieurs sessions de formations ont été déjà organisées au profit des cadres des secteurs de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, la pêche, de l'eau ;

(2) Des appuis techniques et des formations à l'endroit de certains groupes cibles de la population

Par exemple, des groupements de femmes ont été formés pour la conservation de la tomate et du poisson ;

(3) Des appuis en matériels et des formations en faveur de certaines structures à caractère social telles que les écoles et les centres de santé.



<Activité anti-COVID-19>